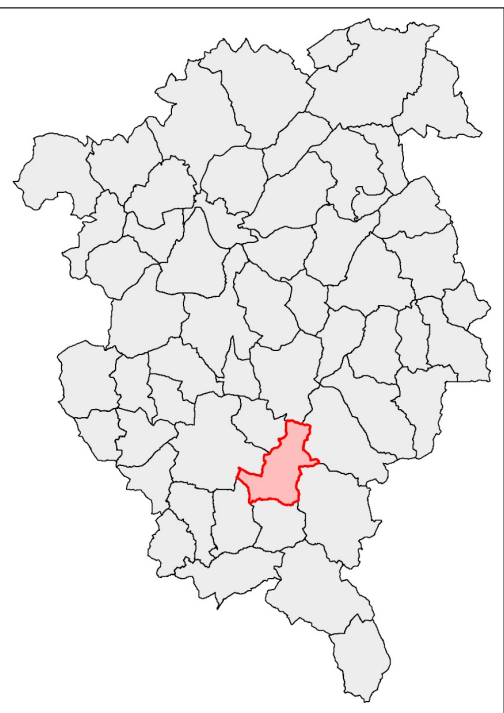


Salon



Secteur 3
Plan 5.50

Elaboration du PLUI prescrite par D.C.C. des 26/11/2015 et 01/06/2017
PLUI approuvé par D.C.C. du 19/12/2019
Modification simplifiée n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 17/12/2020
Modification simplifiée n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 16/12/2021
Modifications simplifiées n°3 et n°4 du PLUI approuvées par D.C.C. du 03/03/2022
Modification n°2 du PLUI approuvée par D.C.C. du 29/09/2022
Mise en compatibilité par DP n°1 du PLUI approuvée par D.C.C. du 02/02/2023
Modification n°3 du PLUI approuvée par D.C.C. du 25/05/2023
Modification simplifiée n°5 du PLUI approuvée par D.C.C. du 25/05/2023

0 100 200 300 400 500 m

Boissy. UA64.

- Zonage du PLUI**
- UA : UA ; UAa ; UAap ; UAa ; UAa
 - UB : UB ; UBa ; UBaP ; UBb ; UBc
 - U Activité : UAa ; UX ; UY ; UY+ ; UYca
 - U Equipement : UE
 - 1AU Habitat : 1AUh
 - Agricole : A
 - Agricole protégé : Ap
 - Naturel : N ; Nj ; Nzac
 - Naturel Equipement : Ne ; Ngv ; Npv
 - Naturel Habitat : Nh
 - N Protégé : Np

- Prescriptions du PLUI**
- Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2°
 - Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat ou d'hébergement touristique
 - Emplacement réservé (désignation et bénéficiaire en annexe)
 - Périmètre de protection au titre de l'article L. 151-19 - patrimoine bâti
 - Périmètre d'OAP

